Belleville 54

Les échos de Belleville

Avril 2026 n°123

RANDO DU 1ER MAI

Le comité des fêtes et le club RANDOVME vous proposent de randonner vendredi (sans participation financière)

Randonnée de 15km
Départ à 8h30
de la salle des fêtes
(Place de la mairie)

Randonnée de 15km
marche soutenue
Départ à 9h00
de la salle des fêtes
(Place de la mairie)

Randonnée de 9km
Départ à 9h15
de la salle des fêtes
(Place de la mairie)

Randonnée de 3km
Départ à 10h00
du site de la vierge
(accès par la rue de Bourgogne)
(poussettes déconseillées)

Merci de vous présenter au minimum 15 minutes avant chaque départ pour les inscriptions

Renseignements : http://randovme.fr
(uniquement pour les marches)

Restauration et buvette sur place avec possibilité de réserver les repas avant le départ des randonnées

Tarifs restauration		
	Menu andouillette (ou steak), frites, crudités, desserts, café ...	15€
	Bières pression	2€50
	Coca, Ice Tea, Oasis	2€
	Rouge, rosé	7€
	Eau	1€

Directeur de la publication : Dominique Rouby / Rédaction et mise en page : Miloud
Imprimé par nos soins (680 ex)

Infos communales

Edito

Chères Bellevilloises, chers Bellevillois,

Les élections municipales de mars dernier ont constitué un moment important pour l'avenir de notre village.
Votre confiance, renouvelée, nous donne la responsabilité de mettre notre détermination au service de notre commune et de ses habitants avec sérieux, proximité et écoute.

Dans la continuité du mandat qui s'est achevé, l'équipe municipale est d'ores et déjà au travail pour finaliser cette année les projets engagés dès 2025 avec notamment la rénovation des bâtiments publics, la mise en place de la vidéo-protection et la finalisation du chantier de requalification de la place de la gare.

Si l'année 2027 est déjà dans la ligne de mire avec de nouveaux projets sur la table qui vous seront présentés en cours d'année, ce mois d'avril est consacré à la finalisation du budget 2025 et surtout au budget primitif 2026. A ce sujet, un conseil municipal se tiendra mercredi 22 avril à 18h.

Comme annoncé pendant la campagne électorale, je proposerai au conseil de ne pas augmenter le taux de fiscalité. Une gestion saine et rigoureuse des deniers publics nous permet de poursuivre cette politique fiscale encore cette année mais ne nous leurrons pas les temps sont incertains et les dotations inexorablement en baisse. Je prends pour exemple la dotation de fonctionnement de l'état (DGF) encore très significativement rognée passant de 22 236.00€ en 2025 à 9 886.00€ en 2026. (Elle était encore de 108 335.00 € en 2014). Quand s'arrêtera l'hémorragie ?

Au cours du premier conseil municipal d'installation ont été élus les adjoints au maire. De 5 adjoints auquel nous pouvions prétendre compte-tenu de notre strate démographique (commune de + de 1500 habitants), nous avons fait le choix raisonnable de n'en élire que 3.
Je renouvelle mes félicitations à Alain Fouquet, Nathalie Collon et Hervé Noël, respectivement 1er, 2ème et 3ème adjoint.

Ainsi, en toute transparence, l'enveloppe indemnitaire fixée par la loi et votée en conseil municipal, ne sera « consommée » qu'à hauteur de 85% par l'ensemble des conseillers municipaux.
Sur le mandat, ce ne sont pas moins de 61 806.22€ qui sont ainsi reversés au budget communal, permettant de financer de nouveaux projets.
Je terminerai en félicitant les 9 nouveaux élus du conseil municipal des enfants issus des classes de CE2 CM1 et CM2 qui fourmillent d'idées et seront encadrés par les élus pour les accompagner dans leurs projets.

Dominique Rouby
Maire de Belleville
Vice-président finances à la CCBPAM



Composition du conseil municipal

L'équipe municipale s'est organisée autour de 3 commissions, présidées par le maire et créées, lors du conseil municipal du 10 avril 2026.



Nathalie Collon
2ème adjointe
Vice-présidente de la commission



Alain Fouquet
1er adjoint



Stéphanie Henaff
Conseillère municipale



Audrey Biri
Conseillère municipale



Aurélie Demange
Conseillère municipale



Eliane Roblot
Conseillère municipale



Angélique Sergent
Conseillère municipale



Clotilde Noel
Conseillère municipale



Laurent Aiguier
Conseiller municipal

2 - Commission «cadre de vie et environnement»



Hervé Noel
3ème adjoint
Vice-président de la commission



Alain Fouquet
1er adjoint



Denis Fouquet
Conseiller municipal
délégué



Alain Monsieur
Conseiller municipal



Corinne Garcia
Conseillère municipale



Arnauld Dufour
Conseiller municipal



Christophe Tanner
Conseiller municipal



Yvon Maire
Conseiller municipal



Sébastien Bory
Conseiller municipal



Manon Rouby
Conseillère municipale

3 - CCAS :

Membres élus du conseil municipal : Eliane Roblot, Stéphanie Henaff, Laurent Aiguier, Audrey Biri, Alain Monsieur.

Membres nommés : Pascale Lacourbas, Martine Dufour, Nathalie Rouby, Isabelle Aiguier, Alexandra Mangin.

Lutte contre les frelons asiatiques



Lutter contre la prolifération des frelons asiatiques est une priorité si l'on veut garder en vie nos abeilles et préserver la biodiversité . Notre communauté de communes et la commune de Belleville s'engagent dans la lutte. Pour se faire nous avons installé plusieurs pièges repartis sur notre village. Ils seront contrôlés chaque semaine et les informations collectées seront remontées au référent de la CCBPAM.
Afin d'obtenir des données qui correspondent à la réalité sur notre village, nous aimerions associer les apiculteurs Bellevillois à cette démarche. Ainsi, nous demandons aux apiculteurs qui le souhaitent de venir se signaler en mairie ou par mail mairie@belleville54.fr. Une réunion d'information sera organisée, et dans la mesure des possibilités, nous pourrons prêter des pièges. Ensemble nous serons plus forts pour combattre les frelons asiatiques.

Hervé Noel, 3ème adjoint

Cérémonies patriotiques

La municipalité et l'association du Souvenir Français vous invitent place Pierre Hinzelin devant le Monument aux Morts :

Commémoration de la victoire des alliés et de la fin de la seconde guerre mondiale:

Vendredi 8 mai 2026 à 11h00

Un vin d'honneur, servi à la salle des fêtes, clôturera la manifestation.

Nuisances sonores



L'usage de tout appareil de jardinage ou autre, muni d'un moteur électrique, à explosion ou à combustion interne (tondeuse, bétonnière, taille-haie, nettoyeur à haute pression…) est autorisé :

En semaine de 8h00 à 20h00
Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Les chiens dans l'espace public

Du 15 avril au 30 juin les chiens doivent être tenus en laisse dans les bois en dehors des allées forestières.
L'objectif est de préserver la faune sauvage durant une période marquée par le début de mise bas de mammifères et la nidification des oiseaux.

Toute l'année, dans l'espace public, les chiens non tenus en laisse doivent pouvoir réagir au signal de rappel de leur maître et ne jamais se retrouver à une distance de plus de 100 mètres de celui-ci.
Les chiens dangereux doivent impérativement avoir une muselière et être tenus en laisse par une personne majeure.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les plates-bandes, pelouses, les espaces verts publics devant les écoles, les aires de jeux.

Merci de respecter ces interdictions.

Accueil de Loisirs





L'ALSH de Belleville s'est rendu jeudi 16 avril à une animation du «conservatoire en milieu naturel» sur la zone humide des Saulxis en compagnie de M Nicolas Avril, animateur de l'association.
Au programme : observation, découverte de la faune et la flore, confection d'une cabane, jeux sensoriels...

Conseil municipal des enfants





Après une campagne électorale préparée à l'école avec beaucoup de sérieux (un grand merci aux maîtresses Mme Bello et Mme Charpentier), les 40 élèves de CE2 CM1 CM2 se sont retrouvés à la salle des fêtes pour élire leurs représentants.
Cassie, Elio, Camille, Lina, Florent, Stellina Alice, Nalya et Hawa seront très prochainement installés et éliront le ou la maire des enfants. Un bel exercice de citoyenneté auquel se sont prêtés nos jeunes citoyens.

Nathalie Collon
2ème adjointe

JOURNEE
DE
PREVENTION

Bien vieillir

ESP BM&co
ÉQUIPE DE SOINS PRIMAIRES

Explorer la réalité des séniors, prévenir les risques de chute et connaître les aides disponibles



le 25/04/2026
à partir de 14h

A LA SALLE DES FETES,
PLACE DE LA MAIRIE
54940 BELLEVILLE



ORGANISEE PAR L'ESP BM&CO
AVEC VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ PRÉFÉRÉS

Les échos de l'interco

Ordures ménagères



La CCBPAM vous informe que la collecte des sacs jaunes initialement prévue le vendredi 1er mai 2026 sera décalée au samedi 2 mai pour rattrapage.

Merci de prendre vos dispositions.


BELLEVILLE
PLACE DE LA MAIRIE
Marché Artisanal
&
Troc aux Plantes
Dimanche
17 MAI 2026
Produits du terroir & gourmandises
Créateurs
Emmancheur d'outils
& Aiguiseur de couteaux
10h - 17h
06 37 43 92 50
COMITÉ DES FÊTES

Vide grenier dimanche 05 juillet 2026

(Bellevillois)

La brocante de Belleville se tiendra dans le centre du village (rue de la Gare, allée du Parc, rue Louis Pasteur, rue Cavallier, rue Marie Curie dans la partie entre la rue de la Gare et le rond- point).

1° Les exposants Bellevillois pourront disposer d'un ou deux modules de 5 x 2,5 mètres au tarif de 7 € par module.

2° Les bellevillois reçoivent les dossiers d'inscriptions avant les extérieurs. Profitez de ce délai pour déposer rapidement votre inscription en mairie.

Vous êtes prié de compléter le bulletin d'inscription ci-joint et de nous le retourner le plus vite possible (ne pas oublier de joindre votre règlement en chèque à l'ordre du **Trésor Public** pour vos emplacements).

Le paiement en espèces ne peut se faire que pendant les heures d'ouverture de la mairie, l'appoint est obligatoire avec ce moyen de paiement.

La mise en place se fera dès 6h00, les véhicules ne pourront plus être déplacés à partir de 7h30. Tout emplacement non occupé à 7h30 sera déclaré vacant et réattribué aussitôt.

Rappel : les particuliers n'étant pas autorisés à faire plus de deux brocantes par an (article L310-2 du Code du Commerce), vous voudrez bien compléter la ligne servant d'attestation sur l'honneur et signer le bulletin d'inscription (au verso).

Il est rappelé que l'esprit de la brocante est la vente d'objets personnels, à but non commercial, et excluant toute forme de produits alimentaires.

15 jours avant la date de la brocante, les désistements pourront faire l'objet d'un remboursement :

- par mail à **mairie@belleville54.fr**
- ou par courrier postal *mairie de Belleville place de la mairie 54940 BELLEVILLE*

A moins de 15 jours de la brocante ne seront remboursés que les exposants en possession d'un certificat médical.

Vide grenier dimanche 05 juillet 2026

(Bellevillois)

A retourner en Mairie de Belleville au plus vite. Les réservations sont prises dans l'ordre d'arrivée. Comme chaque année nous ferons le maximum pour satisfaire les demandes particulières et placer les gens par affinité, mais nous sommes également tenus par des contraintes liées à l'organisation, merci de votre compréhension.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans :

- **le règlement par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces en mairie**
- **une copie de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport…)**
- **un justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone…)**
- **Pour les professionnels : joindre une copie du R.C.**

Mme/M. : _____

Adresse : _____

Adresse mail :_____@_____

N° de tél. (fixe et portable) :_____et _____

(entourez votre choix concernant le nombre de modules ci-dessous)

- **1 module (5 x 2.5 M) : 7 €**
- **2 modules (10 x 2.5 M) : 14 €** (joindre chèque à l'ordre du trésor public)

Attention : les modules mesurent 5m x 2m50, pensez à réserver un emplacement pour votre véhicule si nécessaire (sinon vous devrez décharger rapidement et enlever votre véhicule impérativement).

ATTENTION OBLIGATOIRE : veuillez nous indiquer le numéro de plaque d'immatriculation ainsi que les dimensions du véhicule

Attention : Seul ce véhicule sera autorisé à pénétrer sur le site

N° immatriculation ..... dimensions .....

Je soussigné(e) :_____
déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du Code Pénal).

Signature obligatoire